



HAL
open science

Intimité en institutions

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Pauline Delage, Arthur Vuattoux

► **To cite this version:**

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Pauline Delage, Arthur Vuattoux. Intimité en institutions. Genre, sexualité & société, 2021, 26, 10.4000/gss.7152 . hal-03479938

HAL Id: hal-03479938

<https://hal.science/hal-03479938>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Genre, sexualité & société

26 | Automne 2021

Intimités

Dossier

Présentation

Intimité en institutions

Intimacy in institutions

YAËLLE AMSELLEM-MAINGUY, PAULINE DELAGE ET ARTHUR
VUATTOUX

<https://doi.org/10.4000/gss.7152>

Texte intégral

- 1 Entretien des relations aux autres, recevoir des visites de proches, être seul-e, prendre soin de son corps, de son apparence, avoir une activité sexuelle, une conversation téléphonique, garder une photo, échanger ou écrire sur soi, partager des secrets... Banales pour certain-e-s, ces actions sont non seulement surveillées, y compris dans l'espace public (Laé et Proth, 2002), mais également empêchées ou contrôlées pour d'autres dans des institutions qui prennent en charge les individus. La question du contrôle institutionnel apparaît parfois subrepticement dans l'espace médiatique à l'occasion de la publication de rapports institutionnels ou d'organisations non gouvernementales (Amnesty international, Observatoire international des prisons, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Défenseur des droits, etc.) sur la surpopulation ou les conditions de vie en prison, en centre de rétention, ou encore lorsque des scandales éclatent sur les maltraitements subies par les personnes âgées dans les EHPAD ou par les jeunes placés en foyer par l'Aide sociale à l'enfance ou à la protection judiciaire de la jeunesse. Au-delà de leur problématisation publique, ces actions peuvent être appréhendées comme étant façonnées par les contextes qui les rendent possibles ou impossibles, qui les régulent et les encadrent, par la position des acteurs et des actrices qui cherchent à construire un espace ou un moment intime, ainsi que par ceux et celles qui balisent les limites de l'intimité sous contrôle institutionnel, et comme le produit de normes sociales (de genre, de race, de classe ou d'âge).
- 2 Les travaux menés, en sciences sociales, sur la contrainte des corps en institutions ont d'abord été le fait d'hommes traitant de mondes principalement masculins, celui des prisons ou des hôpitaux psychiatriques notamment, considérés comme lieux privilégiés d'exercice de la violence étatique et de la discipline des corps (Foucault, 1975 ; Goffman, 1968). Rarement ces travaux ont intégré le fait qu'il s'agissait de corps *genrés*, sur lesquels le pouvoir qui s'applique intègre bien cette dimension : corps



soignés (Bessin et Lechien, 2002), marqués par l'expérience du VIH ou des hépatites (Hagège, 2017), corps mis à l'épreuve via le travail, puis à travers des contraintes pesant sur les couples dans les bagnes en Guyane française (Coquet, 2013), corps violentés des femmes trans en prison (Hazera, 2019), corps et socialisation sexuée dans l'armée (Teboul, 2017), entre autres terrains déjà explorés.

3 Néanmoins, un nombre grandissant de recherches a émergé dans les dernières années au croisement des sociologies du genre et de la déviance (Cardi, 2007 ; Vuattoux, 2021), y compris à travers des champs de recherche spécifiques comme celui des *feminist surveillance studies* (Dubrofsky et Magnet, 2015). Ces recherches ont exploré l'encadrement des normes et morales sexuelles par l'État (Mainsant, 2008 ; Perona, 2018), mais aussi la répression de la sexualité dans des institutions locales, dans les espaces d'enfermement, et plus particulièrement dans les prisons, comme lieu paroxystique du contrôle, de la répression et de la surveillance (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2017 ; Ricordeau, 2004). Ainsi, si la sexualité relationnelle est interdite dans les prisons françaises, hormis à travers des dispositifs spécifiques qui ne sont pas accessibles à tou-te-s les détenu-e-s (Lancelevée, 2011 ; Touraut, 2015), la sexualité, entre détenu-e-s ou au parloir (Cardon, 2002), est rendue possible en se déroband aux règles institutionnelles, ce qui ouvre à une étude de la reprise en main de l'intimité et de la sexualité lorsqu'elle est réduite au silence par des dispositifs contraignants. La sexualité, des femmes (Joël, 2017) et de toutes personnes incarcérées, est importante à analyser sous divers angles, comme, par exemple, « la prise en charge et le traitement institutionnels de la sexualité, les pratiques et la morale sexuelles, les violences à caractère sexuel, la santé sexuelle ou encore les représentations des sexualités incarcérées » (Ricordeau et Schlagdenhauffen, 2016).

4 Dans *Surveiller et punir*, Foucault pose la question de l'homologie entre le monde carcéral et d'autres institutions de contrôle : « Quoi d'étonnant si la prison ressemble aux usines, aux écoles, aux casernes, aux hôpitaux, qui tous ressemblent aux prisons ? » (Foucault, 1975). Cette question traverse la sociologie des institutions depuis, et les ethnographies des lieux de prise en charge, y compris lorsque ces lieux sont à visée médico-sociale, de santé ou assistancielle, tendent à illustrer la part de restriction d'autonomie, de liberté, les entraves à l'intimité qui semblent indissociables de tout cadre institutionnel. En croisant des analyses portant sur des institutions (armée, prison, institution pour demandeurs d'asile) et des contextes différents (Grèce, Québec, Allemagne et France), ce dossier propose de revenir sur l'encadrement institutionnel de l'intimité ; les formes d'appropriation et de contournement des règles institutionnelles permettant aux acteurs et actrices de construire un espace et des moments à elles et eux ; la régulation des normes et des rapports de genre qui se niche dans la délimitation d'un « territoire intime ».

Comment le domaine de l'intime se définit-il dans des espaces de contrôle ?

5 Si la notion d'intimité renvoie à des dimensions de la vie qui ont été, selon un processus historique (Elias, 1989 [1939]), exclues de la sphère publique, via notamment la construction sociale de la pudeur, elle ne se réduit pour autant pas au monde privé des individus (Berrebi-Hoffmann, 2009). En effet, l'intimité s'est toujours construite par ses frontières, via des opérations sociales de distinction de ce qui est intime et ce qui ne l'est pas. Sa définition est nécessairement floue et l'enjeu de rapports sociaux et de pouvoir : les divisions sociales et institutionnelles structurent les vies intimes et les rapports à l'intimité (Plummer, 1996). Même lorsqu'elle est prise en compte par l'institution, sous la forme d'un « respect de l'intimité » des personnes dans les chartes d'établissement ou sous la forme d'un enjeu éducatif auprès de jeunes sous contrainte judiciaire ou en situation de handicap, l'intimité se trouve d'emblée prise dans un paradoxe : délimitée par l'institution, elle est fortement normée et n'en autorise en



réalité que certaines formes, sous certaines conditions. Le dossier propose ainsi de comparer l'encadrement de l'intimité dans différents types de lieux, qui sont parfois envisagés comme des institutions totales (Goffman, 1968) au vu du fort degré de contrôle et de l'écrasement de la vie personnelle qu'il induit.

- 6 La vie dans les casernes grecques, étudiées par Angeliki Drongiti, est marquée par une rupture radicale avec l'extérieur et par une hiérarchisation stricte des acteurs : pour les conscrits, non seulement la manière de se vêtir, la coiffure et la longueur de la barbe, l'emploi du temps, les sorties, sont entièrement encadrés, mais ils sont également régis par l'autorité des militaires de carrière qui peuvent décider de leur assigner des tâches, d'interdire une permission, etc. Les conditions de vie collective, l'hygiène des lieux empêchent l'épanouissement d'une intimité sexuelle. L'analyse de l'intimité en institution invite à réfléchir sur le rapport contrôleurs/contrôlé-e-s, mais également sur la place des « autres », de ceux qui vivent la même expérience institutionnelle (codétenus, camarades appelés, etc.). On voit comment la restriction de l'intimité passe également par la simple coprésence, par l'absence de prise en compte de l'intimité dans la construction de l'espace, par la menace d'une ouverture de chambre ou d'une porte de douche qui ne ferme pas.
- 7 Dans les prisons, la préservation d'un espace à soi est ainsi rendue quasiment impossible par un encadrement très strict de la vie quotidienne et par la présence des gardien-ne-s et des codétenus. À propos du Québec, Anaïs Tschanz souligne comment non seulement les règles et l'organisation institutionnelles, la fonction de surveillance des agents de détention, mais aussi la surpopulation carcérale donnent lieu à des intrusions physiques, visuelles et sonores dans tous les espaces de la prison – en cellule, dans la salle de bains, au téléphone ou lors de visites. Dans son article sur les prisons d'hommes en France, Marine Quennehen s'interroge notamment sur les parloirs en tant qu'espaces privés : ceux-ci sont soumis aux bruits, à la promiscuité et à un encadrement réglementé et ils représentent un espace liminaire avec l'extérieur. Outre les règles explicites et la coprésence continue liée au cadre de vie collective, les pratiques des agents façonnent les formes de la régulation institutionnelle de l'intime. Quennehen montre par exemple comment les surveillantes évitent de recueillir les confidences des détenus hommes, alors que ces dernières sont plus facilement sollicitées auprès des femmes.
- 8 Les institutions à visée médico-sociale présentent également des formes d'organisation qui laissent prise à un haut niveau de contrôle de l'intimité. Y compris dans les chambres individuelles de l'IME-ITEP étudié par Léa Anthouard et Julie Thomas, les éducateurs peuvent intervenir à n'importe quel moment, la fermeture à clé des portes étant proscrite, au nom de la dimension éducative des lieux. À ce titre, Audran Aulanier propose de mettre en lumière les effets subjectifs de l'exposition permanente aux autres et de l'encadrement institutionnel sur les demandeurs d'asile hébergés dans des centres d'accueil en France et en Allemagne en matière d'intranquillité.
- 9 L'article de Flora Hergon rappelle que l'intimité n'est pas remise en question qu'au sein d'institutions « fermées ». En ce sens, il montre comment, dans le cadre des assignations à résidence, l'espace domestique devient un lieu de contrôle de l'institution, voire un lieu d'enfermement pour les personnes concernées : les affects, les corps comme les relations intrafamiliales s'en trouvent bousculés.

Comment construire un espace à soi ?

- 10 Étudier la question de l'intimité, c'est articuler l'étude des relations intimes qui s'établissent dans les lieux d'enfermement avec celle de la construction d'espaces privés dans les institutions, fondée sur les tentatives, parfois vaines, de se soustraire au contrôle des pairs et des agents de surveillance. L'intimité est en effet également l'objet d'une appropriation politique, sous forme de microrésistances, voire un terrain de lutte



locale. Comment s'institue la gestion d'espaces privés, qu'elle repose sur les marges de manœuvre que s'octroient les personnes sous contrôle, et qui sont régulées par l'encastrement des ordres institutionnel et social, ou sur une négociation continue avec les pairs et les agents de contrôle ? On le verra dans ce numéro, plusieurs articles analysent les interactions contribuant à définir et à délimiter le périmètre intime dans les espaces d'enfermement. Julie Thomas et Léa Anthouard, dans leur contribution, s'arrêtent sur les stratégies de contournement de la contrainte pesant sur l'intimité via le détournement des règles : certaines filles prises en charge se conforment par exemple aux attentes de l'institution en matière de sortie, en invoquant un besoin précis (aller au centre commercial pour y faire une course), dans l'objectif de s'aménager un moment d'intimité (profiter de son passage au centre commercial pour y rencontrer un amoureux).

11 Anaïs Tschanz insiste sur les tactiques que mobilisent les détenus et qui découlent de « l'adaptation, la résistance ou la reprise active du contrôle ». Si certaines tactiques sont d'ordre individuel, et consistent par exemple à chercher à se rendre invisible et à s'isoler, ou à reprendre possession de l'espace, en se promenant, en écoutant de la musique ou en décorant l'espace, d'autres donnent lieu à la construction de règles collectives permettant de vivre ensemble.

12 Le caractère collectif des marges de manœuvre que se constituent les sujets enfermés existe dans d'autres espaces. L'article d'Angeliki Drongiti évoque par exemple les espaces de liberté que s'octroient certains appelés, et que la force du groupe permet de tenir, non sans souligner le caractère excluant de ces espaces de camaraderie masculine, qui, valorisant certaines formes de masculinité, rendent la vie quotidienne d'autant plus compliquée pour ceux qui dévient des attentes de genre dominantes. Dans un espace où la liberté n'existe principalement qu'en dehors de la caserne, l'intimité est considérablement réduite, et il ne reste souvent que les discours sur le sujet (parler de son intimité au groupe, lorsqu'on est inclus dedans), quelques rapprochements corporels qui mettent en jeu l'intimité relationnelle ou l'espoir de permissions de sortie. La mise en scène de soi et de sa conformité aux normes de genre est l'un des leviers pour conserver une part d'intimité. Marine Quennehen met en exergue les processus d'invisibilisation des liens familiaux mis en place par les hommes pères pour « tenir » en prison. Par l'analyse de la régulation des émotions, il s'agit pour ces hommes de se préserver du regard d'autrui et d'en préserver également leur famille en commençant par ne pas en parler aux autres hommes de la prison.

En quoi la construction de l'intimité s'appuie-t-elle sur des normes de genre qu'elle contribue à travailler ?

13 Se pencher sur l'intimité dans les espaces d'enfermement offre l'occasion d'analyser la manière dont un ensemble de normes, en particulier de genre et de sexualité, se déploient et sont reconfigurées par l'enfermement, mais aussi de mieux comprendre en quoi les rapports sociaux de race, de classe, de genre, de sexualité et parfois d'âge structurent les règles de gestion de l'intimité dans des lieux où les comportements individuels sont soumis à un regard constant et à des règles strictes. Cela permet de développer une analyse de l'arbitraire du pouvoir qui se joue parfois dans le fait d'accorder ou non une intimité aux individus, de sanctionner (ou d'autoriser implicitement) telle ou telle entorse aux règlements qui disciplinent les corps, l'intimité et la sexualité.

14 La contribution de Julie Thomas et Léa Anthouard illustre la prégnance de normes hétérosexistes portant notamment sur l'encadrement des rencontres amoureuses et de la sexualité, ainsi que le rappel à l'ordre de genre via l'exigence de respect de normes d'hygiène ou de mise en scène de son espace intime. De manière générale, les



institutions décrites dans ce dossier permettent de mettre au jour le soubassement hétéronormatif de l'encadrement institutionnel des individus. Ainsi, les articles d'Audran Aulanier et Angeliki Drongiti donnent à voir la définition de masculinités légitimes et illégitimes, les formes de pression que les individus subissent pour prouver et éprouver leur masculinité au contact des autres, et l'impact de la restriction d'intimité sur la capacité à exprimer sa corporéité, son intimité sexuelle, ses sentiments. L'article de Flora Hergon pose la question des normes de genre dans le cadre des assignations à résidence, notamment en ce qui concerne les formes de contrôle étatique de la vie privée des personnes assignées, et montre l'existence d'indicateurs de conformité aux normes sociales à l'instar de relations égalitaires avec les femmes de leur entourage, l'épouse salariée, ou encore le modèle d'un « bon père de famille ». Plus largement, son travail permet de constater comment sont mobilisées les normes conjugales hétérosexuelles au sein du foyer pour les personnes qui y sont enfermées.

15 Les lieux d'enfermement n'ont pas échappé à la mise sur agenda des discriminations liées à l'intimité, ce qui a par exemple donné lieu à la création d'espaces d'intimité encadrés ou à des interventions visant à former les agents au respect de l'intimité. Ces tentatives d'intégrer le respect de l'intimité au fonctionnement de l'institution se sont aussi parfois traduites, aux États-Unis par exemple, par des lieux sexo-spécifiques comme les *women-centered prisons*, critiquées par certaines féministes comme relevant de l'essentialisation des besoins des femmes (Ricordeau, 2019). Pourtant, l'article de Marine Quennehen rappelle en quoi le dispositif institutionnel contribue à reproduire la division genrée du travail en régulant la parentalité. Elle met en évidence comment les hommes incarcérés sont amenés à faire dialoguer plusieurs rôles masculins en prison dont celui de père qui tend à être invisibilisé au profit de la valorisation de comportements virils ou d'héroïsation des motifs d'incarcération (délits, crimes).

16 À travers ces contributions, ce dossier propose des descriptions ethnographiques de l'intimité et des contraintes qui pèsent sur elle dans des contextes divers. Il s'agit là d'une gageure ethnographique, tant la description de l'intimité est par définition difficilement accessible aux enquêteurs et enquêtrices, autrement que par la description secondaire qu'en font les acteurs et actrices. Les restrictions de l'intimité, elles, peuvent être observées et permettent de saisir les formes plus ou moins officielles, plus ou moins explicites, prises par la délimitation de l'intimité et son contrôle. Du point de vue des sciences sociales, on voit comment différentes manières de faire du terrain, de construire son objet, apportent un renouveau du regard sur les institutions. On note par exemple, dans différentes contributions, la référence aux méthodes interactionnistes, qui semblent particulièrement adaptées à la mise au jour de pratiques habituellement peu visibles, inscrites dans un fonctionnement routinier et souvent implicite des institutions. Certains articles développent par ailleurs une lecture intersectionnelle de l'intimité en institutions, et montrent ce que le contrôle de l'intime recèle de validisme, d'hétéronormativité, de rapports d'âge ou d'autorité.

17 En croisant la sociologie des rapports sociaux et de leur imbrication structurelle avec l'analyse empirique des interactions quotidiennes, ce dossier illustre la pluralité des définitions et expériences de l'intimité et de ses restrictions dans des institutions, étant entendu qu'il serait nécessaire d'étendre l'analyse à de nombreuses institutions non explorées ici, et sans doute porteuses d'autres normes et pratiques relatives à l'intimité des personnes.

Bibliographie

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, COQUARD Benoît, VUATTOUX Arthur, *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Paris, INJEP, 2017.

BERREBI-HOFFMANN Isabelle (dir.), *Politiques de l'intime. Des utopies sociales aux mondes du travail d'aujourd'hui*, Paris, La Découverte, 2009.



- BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène, « Hommes détenus et femmes soignantes : l'intimité des soins », *Ethnologie française*, 32, 1, 2002, pp. 69-80.
DOI : 10.3917/ethn.021.0069
- CARDI Coline, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, 31, 1, 2007, pp. 3-23.
- CARDON Carole, « Relations conjugales en situation carcérale », *Ethnologie française*, 32, 1, 2002, pp. 81-88.
DOI : 10.3917/ethn.021.0081
- COQUET Marine, « Totalisation carcérale en terre coloniale : la carcéralisation à Saint-Laurent-du-Maroni (XIX^e-XX^e siècles) », *Cultures & conflits*, 2, 90, 2013, pp. 59-76.
DOI : 10.4000/conflits.18725
- DUBROFSKY Rachel E., MAGNET Shoshana A. (dir.), *Feminist Surveillance Studies*, Durham, Duke University Press, 2015.
DOI : 10.2307/j.ctv1198x2b
- ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 1989 (1939).
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
DOI : 10.14375/NP.9782070729685
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968.
- HAGÈGE Meoïn, « L'hépatite C et la prison : une opportunité de soins ? », 4, 29, 2017, pp. 563-567.
DOI : 10.3917/spub.174.0563
- HAZERA Hélène, « Transphobie : souvenirs intimes d'une expérience collective de la violence institutionnelle », *Délibérée*, 1, 6, 2019, pp. 64-68.
DOI : 10.3917/delib.006.0064
- JOËL Myriam, *La sexualité en prison pour femmes*, Paris, Presses de Science Po, 2017.
- LAÉ Jean-François, PROTH Bruno, « Les territoires de l'intimité, protection et sanction », *Ethnologie française*, 32, 1, 2002, pp. 5-10
DOI : 10.3917/ethn.021.0005
- LANCELEVÉE Camille, « Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime », *Sociétés contemporaines*, 3, 83, 2011, pp. 107-130.
DOI : 10.3917/soco.083.0107
- MAINSANT Gwenaëlle, « L'État en action : classements et hiérarchies dans les investigations policières en matière de proxénétisme », *Sociétés contemporaines*, 4, 72, 2008, pp. 37-57.
- PERONA Océane, « Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire », *Droit et société*, 2, 99, 2018, pp. 341-355.
DOI : 10.3917/drs1.099.0341
- PLUMMER Ken, « Intimate Citizenship and the Culture of Sexual Story Telling », in WEEKS Jeffrey, HOLLAND Janet (dir.), *Sexual Cultures. Communities, Values and Intimacy*, London, Palgrave MacMillan, 1996.
- RICORDEAU Gwenola, « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et société*, 2, 28, 2004, pp. 233-253.
DOI : 10.3917/ds.282.0233
- RICORDEAU Gwenola, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Montréal, Lux, 2019.
- RICORDEAU Gwenola, SCHLAGDENHAUFFEN Régis, « Approcher la sexualité dans les institutions pénales », *Champ pénal / Penal Field*, XIII, 2016.
DOI : 10.4000/champpenal.9353
- TEBOUL Jeanne, *Corps combattant. La production du soldat*, Paris, éditions de la FMSH, 2017.
- TOURAUT Caroline, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF, 2015
DOI : 10.3917/puf.toura.2012.01
- VUATTOUX Arthur, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.
DOI : 10.3917/scpo.vuatt.2021.01
- WEEKS Jeffrey, *Sexuality. 2d edition*, New-York, Routledge, 2003.

Pour citer cet article



Référence électronique

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Pauline Delage et Arthur Vuattoux, « Intimité en institutions », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 26 | Automne 2021, mis en ligne le 01 décembre 2021, consulté le

03 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/gss/7152> ; DOI :
<https://doi.org/10.4000/gss.7152>

Auteurs

Yaëlle Amsellem-Mainguy

Chargée de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), associée au Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) et à l'Ined
amsellem-mainguy@injep.fr

Pauline Delage

Chargée de recherche CNRS, CRESPPA-CSU
Pauline.delage@cnrs.fr

Articles du même auteur

Minorisations ordinaires dans l'enseignement supérieur.

L'expérience d'étudiantes portant un hijab dans les Bouches du Rhône [Texte intégral]

Everyday marginalization in higher education: the experiences of university students who wear a hijab in Bouches du Rhone

Paru dans *Genre, sexualité & société*, 22 | Automne 2019

Arthur Vuattoux

Maître de conférences, université Sorbonne Paris Nord, IRIS
vuattoux@univ-paris13.fr

Droits d'auteur



Genre, sexualité et société est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

